

Article	Libellé actuel	Libellé proposé et adopté en C.A.
1.11 (+ autres endroits où l'appellation est nommée)	Regroupement territorial	Regroupement territorial intersectoriel en développement social
5. Territoire	Le RDS-GÎM exerce ses activités sur l'ensemble du territoire québécois.	Le RDS-GÎM exerce ses activités sur l'ensemble du territoire de la région administrative de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
8. Catégorie et définitions	8.2 Peut être membre associé tout partenaire institutionnel régional ou provincial qui soutient la mission et les objectifs du RDS-GÎM.	Peut être membre associé tout partenaire institutionnel régional ou provincial qui soutient la mission et les objectifs du RDS-GÎM (sans droit de vote)
10. Renouvellement d'adhésion	10.1 Pour être membre en règle du RDS-GÎM, chaque membre doit remplir et signer le formulaire de renouvellement d'adhésion, et ce, au 1er avril de chaque année ou au plus tard avant l'ouverture de l'assemblée générale annuelle.	Modifier par : 1^{er} juillet
12. Droit et pouvoir des membres	12.1 Les membres ont le droit de participer à toute assemblée des membres avec droit de parole et de vote, d'élire les administrateurs du RDS-GÎM et d'être élus à ce titre. Ils exercent tous les pouvoirs qui leurs sont conférés par les présents règlements.	12.1 Les membres réguliers ont le droit de participer (...)
23. Composition	23.1 Les affaires du RDS-GÎM sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs : soit un siège réservé à une personne provenant de chaque regroupement territorial et trois sièges réservés aux personnes provenant de trois organismes régionaux, dont un de la communauté anglophone.	23.1 Les affaires du RDS-GÎM sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs : soit un siège réservé à une personne provenant de chaque regroupement territorial (6) et trois sièges réservés aux personnes provenant de trois organismes régionaux, dont un de la communauté anglophone.
24. Rôle et pouvoirs	24.7 Voit à l'embauche, l'évaluation et, s'il y a lieu, au congédiement de la personne à la direction ou coordination générale.	24.7 Voit à l'embauche, l'évaluation, au soutien et, s'il y a lieu, au congédiement de la personne à la direction ou coordination générale.
40. Exercice financier	L'exercice financier du RDS-GÎM débute le 1er avril pour se terminer le 31 mars de chaque année.	L'exercice financier du RDS-GÎM débute le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.